

25 août 2023

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund (la « Société ») – Carbon Neutral Credit (le « Compartiment »)

Nous vous écrivons pour vous informer que la politique d'investissement et les critères de durabilité du Compartiment ont été clarifiés.

Depuis le lancement du Compartiment en juin 2021, l'investissement axé sur le climat n'a cessé d'évoluer. Dans ce contexte, nos processus de sélection et de création d'un portefeuille qui traite des problèmes clés liés au changement climatique ont également évolué. Cela garantit que le Compartiment continue de s'aligner sur les normes actuelles du marché, les évolutions en matière de sélection de l'éligibilité et, enfin, répond toujours aux besoins des investisseurs en matière de durabilité et d'investissement.

Compte tenu de ces évolutions, la politique d'investissement et les critères de durabilité du Compartiment ont été mis à jour, ainsi que les informations précontractuelles du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dans le prospectus de la Société.

L'ampleur de la modification apportée au profil de risque et de rendement du Compartiment à la suite de ces changements n'est pas significative.

Toutes les autres caractéristiques principales du Compartiment, y compris l'indicateur de risque pertinent et les frais, demeureront inchangées.

Le document d'information clé (le DIC) du Compartiment pour la catégorie d'actions concernée ainsi que le Prospectus de la Société sont consultables à l'adresse www.schroders.lu.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schroders, nous vous invitons à consulter le site www.schroders.com, ou à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

Annexe

La nouvelle formulation apparaît en gras. La formulation supprimée apparaît sous forme de texte barré.

Schroder ISF Carbon Neutral Credit

Politique d'investissement actuelle	Nouvelle politique d'investissement
<p>Le Compartiment est géré activement et investit au moins 75 % de ses actifs dans (i) des investissements durables qui contribuent à l'objectif de réduction des émissions de carbone en visant, et en étant sur la bonne voie pour atteindre, une réduction de 80 % des émissions d'ici 2030 et (ii) des investissements, qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont neutres au regard des critères de durabilité. Le Compartiment visera à compenser les émissions résiduelles du portefeuille par des émissions évitées, afin que le portefeuille atteigne des émissions nettes égales à zéro d'ici 2025. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment ».</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.</p> <p>Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social important et appliquent des pratiques de bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des sociétés qui, selon le Gestionnaire d'investissement, amélioreront leurs pratiques de durabilité dans un délai raisonnable, allant habituellement jusqu'à deux ans.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment pour susciter la remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire</p>	<p>Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins 75 % de son actif dans (ia) des investissements durables qui, selon le Gestionnaire d'investissement, contribueront à l'objectif de réduction des émissions de carbone en associant un ou plusieurs des solutions suivantes : (i) être neutre en carbone (ii) viser, et être sur la bonne voie pour atteindre, 80 % de réduction des émissions ou l'équivalent d'ici 2030 ; (iii) démontrer autrement une contribution à la réduction des émissions de carbone (veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment » pour plus de détails) et (ib) investissements que le Gestionnaire d'investissement juge neutres en vertu de ses critères de durabilité. Le Compartiment visera à compenser les émissions résiduelles du portefeuille par des émissions évitées, afin que le portefeuille atteigne des émissions nettes égales à zéro d'ici 2025.</p> <p>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.</p> <p>Le Compartiment investit dans des sociétés qui ne causent pas de préjudice environnemental ou social important et appliquent des pratiques de bonne gouvernance au regard des critères de notation du Gestionnaire d'investissement (pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Caractéristiques du Compartiment »).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des sociétés qui, selon le Gestionnaire d'investissement, amélioreront leurs pratiques de durabilité dans un délai raisonnable, allant habituellement jusqu'à deux ans.</p>

d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter le site Internet

www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategic-capabilities/sustainability/disclosures.

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents.

Le Compartiment peut investir :

– jusqu'à 60 % de son actif dans des titres ayant une notation inférieure à *investment grade* (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) ;

– jusqu'à 30 % de son actif dans des obligations convertibles, y compris dans des obligations convertibles conditionnelles, dans la limite de 10 % de son actif ; et

– jusqu'à 20 % de son actif dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Gestionnaire d'investissement estime qu'à long terme, les sociétés qui gèrent les risques et investissent dans les opportunités liées à la lutte contre le changement climatique mieux que leurs pairs seront non seulement moins pénalisées, mais obtiendront en outre des avantages financiers et non financiers octroyés par différentes parties prenantes.

Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.

Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés détenues par le Compartiment **ou appartenant à l'univers**

d'investissement pour mieux comprendre ou demander des améliorations pour susciter la

remise en question des points faibles identifiés en matière de durabilité. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter le site Internet

www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategic-capabilities/sustainability/disclosures.

Le Compartiment investit au moins les deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents.

Le Compartiment peut investir :

– jusqu'à 60 % de son actif dans des titres ayant une notation inférieure à *investment grade* (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) ;

– jusqu'à 30 % de son actif dans des obligations convertibles, y compris dans des obligations convertibles conditionnelles, dans la limite de 10 % de son actif ; et

– jusqu'à 20 % de son actif dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Gestionnaire d'investissement estime qu'à long terme, les sociétés qui gèrent les risques et investissent dans les opportunités liées à la lutte contre le changement climatique mieux que leurs pairs seront non seulement moins pénalisées, mais obtiendront en outre des avantages financiers et non financiers octroyés par différentes parties prenantes.

Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, warrants et Placements du marché

	<p>monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).</p> <p>Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.</p>
Critères de durabilité actuels	Nouveaux critères de durabilité
<p>L'objectif du Compartiment comprend une réduction des émissions de carbone, ce qui signifie qu'il vise des émissions de carbone faibles, conformément aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris sur la limitation du réchauffement climatique.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. Les émetteurs sont évalués à l'aide d'une méthodologie identifiant les sociétés qui ont défini des objectifs et adopté des mesures visant à réduire d'au moins 80 % l'intensité des émissions de carbone d'ici 2030. En complément, le Gestionnaire d'investissement cible également les sociétés qui réduisent les émissions de carbone sous la forme « d'émissions évitées ». Il s'agit de sociétés fournissant des produits ou des services qui contribuent à réduire les émissions plus élevées des sociétés qui utilisent ces produits ou services.</p> <p>Cette méthodologie est axée sur les données et s'appuie sur les informations issues d'initiatives environnementales et de sources reconnues telles que le projet Carbon Disclosure Project (CDP), l'initiative Science Based Targets (SBTi), MSCI et d'autres sources de données fiables, externes ou exclusives.</p> <p>Dans l'univers ainsi obtenu, le Gestionnaire d'investissement exclut les émetteurs qui, selon lui, observent des pratiques préjudiciables et controversées répertoriées sur une liste spécifique de critères d'exclusion. Le Gestionnaire d'investissement exerce également sa propre diligence raisonnable afin d'identifier les émetteurs qui ne desservent pas de manière significative les objectifs environnementaux ou sociaux. Des outils de durabilité exclusifs de Schroders et des outils</p>	<p>L'objectif du Compartiment comprend une réduction des émissions de carbone, ce qui signifie qu'il vise des émissions de carbone faibles, conformément aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris sur la limitation du réchauffement climatique.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. Les émetteurs sont évalués à l'aide d'une méthodologie identifiant les sociétés qui, de l'avis du gestionnaire d'investissement, contribuent à l'objectif de réduction des émissions de carbone. qui ont adopté des objectifs et sont sur la bonne voie pour réduire l'intensité des émissions de carbone d'au moins 80 % d'ici 2030. En complément, le Gestionnaire d'investissement cible également les sociétés qui réduisent les émissions de carbone sous la forme « d'émissions évitées ». Il s'agit de sociétés fournissant des produits ou des services qui contribuent à réduire les émissions plus élevées des sociétés qui utilisent ces produits ou services.</p> <p>Cette méthodologie destinée à la création d'un univers neutre en carbone est axée sur les données et s'appuie sur les informations issues d'initiatives environnementales et de sources reconnues telles que le projet Carbon Disclosure Project (CDP), l'initiative Science Based Targets (SBTi), MSCI et d'autres sources de données fiables, externes ou exclusives.</p> <p>Dans l'univers ainsi obtenu, le Gestionnaire d'investissement exclut les émetteurs qui, selon lui, observent des pratiques préjudiciables et controversées répertoriées sur une liste spécifique de critères d'exclusion.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement exerce également sa propre diligence raisonnable et utilise des données tierces afin d'identifier les émetteurs qui ne desservent pas de manière</p>

<p>externes de durabilité sont utilisés pour identifier les émetteurs qui pratiquent une bonne gouvernance.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés pour les inciter à réduire l'intensité de leurs émissions de carbone. Cela permet d'identifier de nouvelles opportunités d'investissement et de suivre les progrès accomplis par une société dans son programme de réduction de l'intensité en carbone.</p> <p>En raison de la nature de ses investissements, et en particulier de la nécessité de disposer d'une couverture de change, le Compartiment peut également détenir une part d'investissements, qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont neutres au regard des critères de durabilité. Il peut s'agir, sans s'y limiter, de produits dérivés à des fins de couverture, de liquidités et de Placements du marché monétaire.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % des sociétés du portefeuille du Compartiment fassent l'objet d'une notation au regard des critères de durabilité. À la suite de l'application de critères de durabilité, au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment sont exclus de la sélection des investissements.</p> <p>Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité,</p> <p>dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé de titres à taux fixe et variable libellés dans différentes devises et émis par des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents. L'univers (aux fins de cette analyse uniquement) ne comprend pas les titres à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou quasi publics.</p>	<p>significative les objectifs environnementaux ou sociaux. Des outils de durabilité exclusifs de Schroders et des outils</p> <p>externes de durabilité sont utilisés pour identifier les émetteurs qui pratiquent une bonne gouvernance.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés pour les inciter à réduire l'intensité de leurs émissions de carbone. Cela permet d'identifier de nouvelles opportunités d'investissement et de suivre les progrès accomplis par une société dans son programme de réduction de l'intensité en carbone.</p> <p>En raison de la nature de ses investissements, et en particulier de la nécessité de disposer d'une couverture de change, le Compartiment peut également détenir une part d'investissements, qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont neutres au regard des critères de durabilité. Il peut s'agir, sans s'y limiter, de produits dérivés à des fins de couverture, de liquidités et de Placements du marché monétaire.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90 % de la part de la Valeur liquidative du Compartiment composée d'investissements dans des sociétés figurant dans le portefeuille du Compartiment fassent l'objet d'une notation au regard des critères de durabilité. L'application des critères de durabilité a pour effet d'exclure de la sélection des investissements au moins 20 % de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment.</p> <p>Aux fins de cette analyse, l'univers d'investissement potentiel est l'univers de référence des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner pour le Compartiment avant l'application des critères de durabilité, dans le respect des autres limites applicables à l'Objectif et à la Politique d'investissement. Cet univers est composé de titres à taux fixe et variable libellés dans différentes devises et émis par des sociétés du monde entier, y compris des pays émergents. L'univers (aux fins de cette analyse uniquement) ne comprend pas les titres à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou quasi publics.</p>
--	---

Codes ISIN des catégories d'actions concernées par cette modification :

Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Code ISIN
A Capitalisation	EUR	LU2343327081
A Distribution	EUR	LU2343327164
B Capitalisation	EUR	LU2343327248
C Capitalisation	EUR	LU2343327321
E Capitalisation	EUR	LU2343327594
I Capitalisation	EUR	LU2343327677
IZ Capitalisation	EUR	LU2343327750
Y Capitalisation	EUR	LU2399671598
A Capitalisation	Couverte en CHF	LU2399671671
Y Capitalisation	Couverte en CHF	LU2399671911
C Capitalisation	Couverte en GBP	LU2343327834
I Capitalisation	Couverte en GBP	LU2343327917
A Capitalisation	Couverte en USD	LU2399671838
A Distribution	Couverte en USD	LU2399671754
C Capitalisation	Couverte en USD	LU2343328055
Y Capitalisation	Couverte en USD	LU2399671325
Y Distribution	Couverte en USD	LU2399671242